

### EN BREF

De fortes disparités du nord au sud, pour la formation, les revenus et les situations de pauvreté. La campagne habitée est en situation favorable, le cœur de nature proche des moyennes régionales et l'arc minier en difficultés. Toutefois ces dernières années le cœur de nature montre une nette augmentation des allocataires du RMI.

### Un niveau de formation globalement plus faible qu'en région

En 1999, dans le Parc naturel régional Scarpe Escaut, un actif de moins de quarante ans sur quatre a un niveau d'études supérieures. C'est moins qu'en région (29 %). Comme dans le reste du Nord-Pas-de-Calais, les femmes du Parc ont un niveau de formation plus élevé que les hommes. Ainsi, 30 % d'entre elles ont un niveau d'études supérieures (34 % en région), contre 21 % des hommes (25 % en région). Davantage d'actifs du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ont un niveau secondaire : 52 % contre 48 % en région. A l'inté-

rieur du parc, la Campagne habitée a un niveau de formation élevé, supérieur au niveau régional. En effet, 34 % des actifs de moins de 40 ans ont suivi des études. Cette proportion est de 28 % en Cœur de nature et de seulement 21 % dans l'Arc minier. La part des actifs de l'Arc minier ayant un niveau études supérieures est ainsi inférieure à celle du bassin minier dans son ensemble (25 %). A l'inverse, la part des actifs ayant un niveau secondaire est plus élevée dans l'Arc minier (56 %, contre 51 % dans le bassin minier, 48 % en Cœur de nature et 44 % en Campagne habitée).

### Une gradation des revenus de l'Arc minier à la Campagne habitée

**Un revenu moyen par foyer fiscal globalement plus faible qu'au niveau régional**  
En 2003, le Parc naturel régional Scarpe Escaut compte 99 050 foyers fiscaux, répartis pour 58 % dans l'Arc minier, 28 % en Cœur de nature et 14 % en Campagne habitée. Six foyers fiscaux du Parc sur dix sont non imposés, c'est plus qu'en Nord-Pas-de-Calais (55 %). Les disparités sont cependant fortes à l'intérieur du territoire. En effet, tandis qu'en Cœur de nature la proportion de foyers fiscaux non imposés (56 %) est proche de la moyenne régionale, elle est largement supérieure dans l'Arc minier (65 %, soit quatre points de plus que dans tout le bassin minier), et inférieure en Campagne habitée (47 %).  
Le revenu annuel moyen par foyer fiscal (imposé ou non) s'élève à 13 070 euros dans le Parc naturel régional Scarpe Escaut en 2003. Il est inférieur de 1 200 euros au montant régional. Cet écart s'explique par le revenu annuel moyen par foyer fiscal imposé, qui est moins élevé dans le Parc naturel qu'en région (22 380 contre 23 540 euros). En revanche, le montant moyen pour les foyers fiscaux non imposés est proche.

**De fortes disparités de revenus du Nord au Sud**  
A l'intérieur du territoire, les zones présentent des profils très différents : le Cœur de nature est dans une situation comparable au niveau régional, tandis que les foyers fiscaux de la Campagne habitée, qu'ils soient imposés ou non, déclarent des revenus annuels moyens plus élevés qu'en Nord-Pas-de-Calais, et ceux de l'Arc minier des revenus moindres.  
Les inégalités de revenus entre les trois secteurs composant le parc s'expliquent par l'origine des ressources des ménages. Ainsi, en 2002, pour l'ensemble du Parc, la composition du revenu fiscal des ménages est similaire à celle de la région, avec une part des salaires à 68 %, et 24 % pour les retraites et pensions. Par contre, si le Cœur de nature est proche de la moyenne régionale, la Campagne habitée se distingue par une proportion plus importante des salaires (72 %) et moindre des pensions et retraites (17 %); c'est le contraire pour l'Arc minier (respectivement 65 % et 28 %).

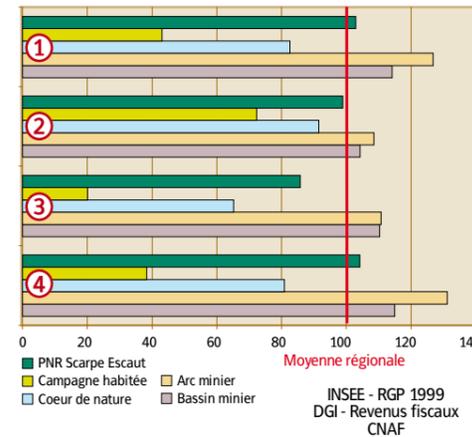
### Des contrastes à l'intérieur du Parc en terme de fragilité

Dans l'ensemble, les ménages du Parc naturel ne semblent pas davantage prédisposés à des situations de pauvreté qu'en Nord-Pas-de-Calais. La part de la population à bas revenus est par exemple de 17,4 % pour le parc, 16,7 % pour la région. A l'intérieur du parc, la Campagne habitée, et dans une moindre mesure le Cœur de nature, sont dans une situation plus favorable que la région, tandis que dans l'Arc minier, les ménages apparaissent plus fragiles. La part de la population à bas revenus y est en effet de 22 %, contre 14 % en Cœur de nature et 6% en Campagne habitée.

### Les bénéficiaires de minima sociaux plus présents dans les communes de l'Arc minier

Le contraste communal constaté pour les revenus se vérifie pour les bénéficiaires de minima sociaux comme le Revenu minimum d'insertion, l'Allocation de parent isolé ou l'Allocation adulte handicapé. Ainsi, la part des bénéficiaires de chacun des minima dans la population de moins de 65 ans est inférieure à la moyenne régionale dans la plupart des communes de Campagne habitée ou de Cœur de nature tandis qu'elle est supérieure dans la plupart des communes de l'Arc minier. Seules les communes de Aubry-du-Hainaut, de Rieulay et de Oisy ont une proportion d'allocataires de minima sociaux plus faible qu'au niveau régional. Les allocataires de minima sociaux sont en majorité situés dans l'Arc minier. En dehors de ce secteur, seule la commune de Saint-Amand-les-Eaux compte un nombre important d'allocataires de minima sociaux en raison de sa taille.

- 1 Montant par habitant des minima sociaux versés par les CAF
- 2 Part des familles monoparentales
- 3 Part des HLM dans le parc des résidences principales
- 4 Part de la population vivant avec un bas revenu



### Une population fragile et globalement plus exposée que dans le Nord et qu'en 1998

Environ 14 600 personnes relèvent du RMI en Douaisis et 26 500 en Valenciennois, c'est-à-dire une part de la population comparable (Douaisis) à supérieure (Valenciennois) au Nord. En 2006, la population couverte par le RMI sur le territoire du Parc, communes adhérentes et associées confondues, est de 7,8 % (par rapport à la population 1999), soit 1,4 point de plus que dans le département. De 98 à 2006 elle a même augmenté de 11,9 % en nombre de RMIstes, passant de moins de 9 200 à près de 10 300 personnes, soit de 21 300 à 23 200 personnes couvertes. L'augmentation est forte sur certaines communes hors parc (Valenciennes, Orchies), mais aussi à l'intérieur du Parc, y compris dans de petits villages qui ont vu leur population touchée plus que doubler dans cette période.

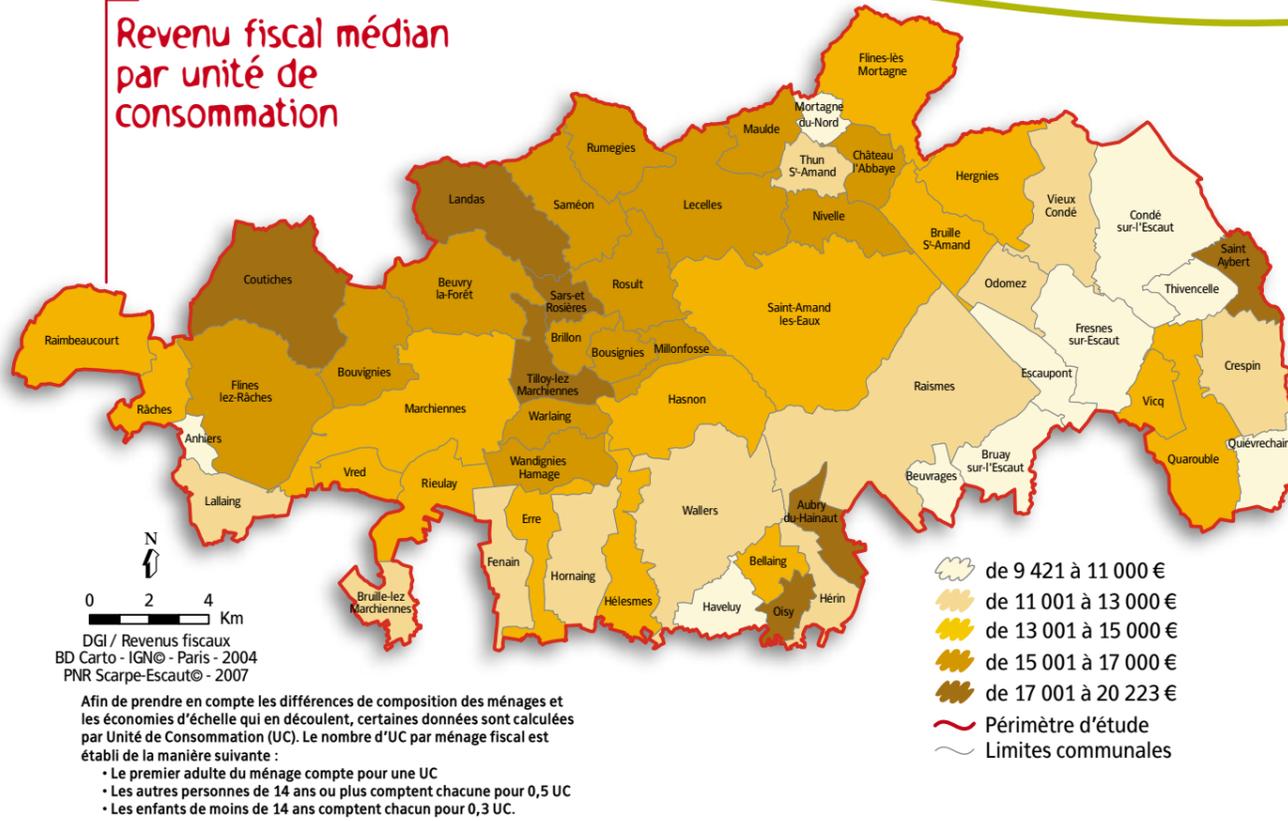
### Un déséquilibre entre les différents secteurs du Parc dans l'évolution de 1998 à 2006

Néanmoins à l'analyse détaillée, le territoire du parc est inégalement marqué par l'évolution du recours à ce minima social : si l'augmentation du taux de RMIstes dans l'ex-bassin minier est de 4,75 %, donc inférieur à la moyenne du territoire, il est de +10 % dans le Cœur de nature, tandis qu'il baisse de 5,5 % en Campagne habitée.

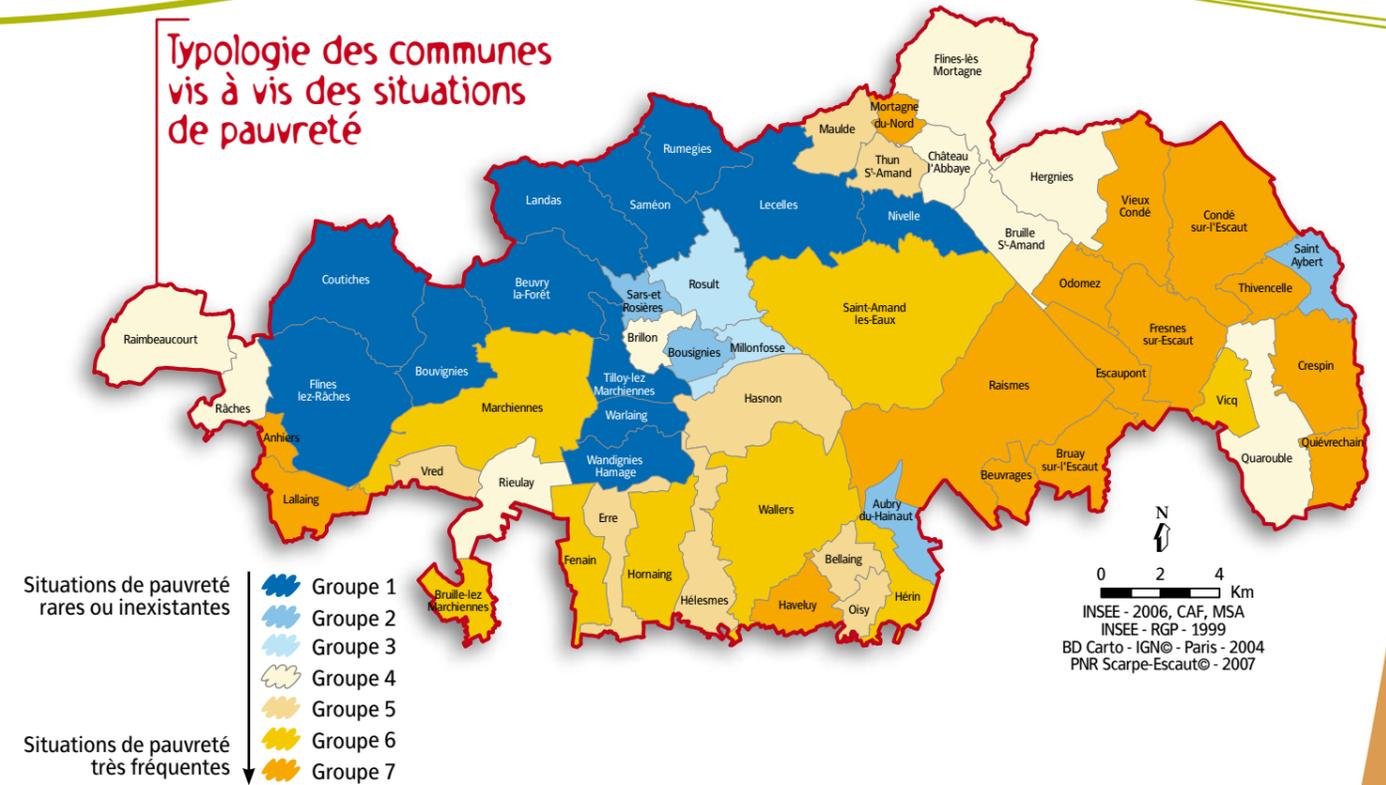
Voir aussi

• p.44 - Écoles, collèges et lycées

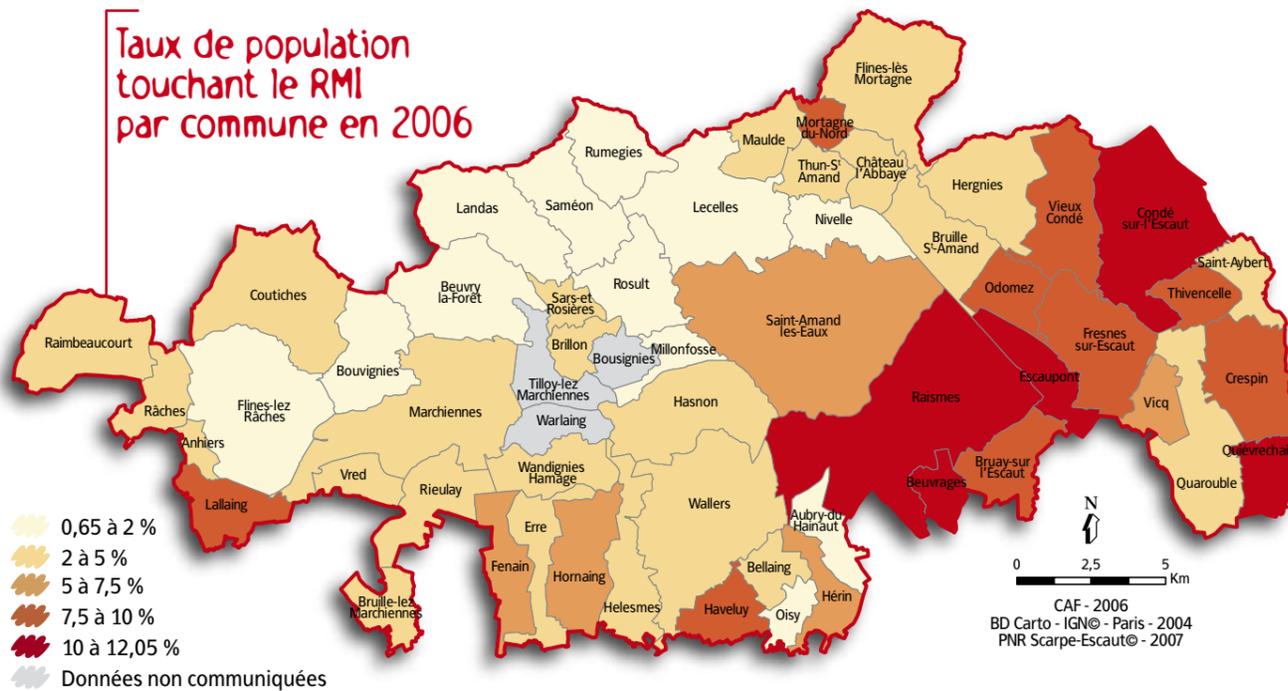
### Revenu fiscal médian par unité de consommation



### Typologie des communes vis à vis des situations de pauvreté



### Taux de population touchant le RMI par commune en 2006



### Taux d'actifs de moins de 40 ans ayant fait des études supérieures en 1999

